

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 45 (1965)  
**Heft:** 1: Concentration industrielle

**Artikel:** Le regroupement des entreprises et la régionalisation du marché financier  
**Autor:** Cousté, Pierre-Bernard  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886607>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE REGROUPEMENT DES ENTREPRISES ET LA RÉGIONALISATION DU MARCHÉ FINANCIER

PIERRE-BERNARD COUSTÉ  
DÉPUTÉ DU RHONE

*Nous publions ci-après le texte de l'intervention de Monsieur Pierre-Bernard Cousté devant l'Assemblée Nationale au moment du débat sur la politique économique du gouvernement. Précisons que le principe de la régionalisation des opérations financières préconisé par Monsieur Cousté a été retenu par le Ministre des Finances.*

J'ai été frappé par les qualificatifs employés par le Ministre des Finances pour caractériser la compétition internationale.

Il a dit, elle est « formidable », elle est « terrifiante ».

Il a ainsi justifié les mesures proposées à l'Assemblée en ce qui concerne l'expansion et l'effort que représentent les dispositions en faveur des investissements privés.

Je ne rappellerai pas ces mesures qui figurent aux articles 6 à 9 du projet de loi de finances puisque nous aurons l'occasion de les approuver; mais ces dispositions devant être complétées par des mesures d'ordre administratif, et le rapport économique et financier nous ayant, en outre, indiqué que vous souhaitez une réforme d'ensemble des dispositions fiscales intéressant les sociétés, je pense qu'il est indispensable, pour faciliter le fonctionnement du marché financier et la modernisation des structures industrielles, que ce projet d'ensemble soit rapidement déposé et examiné.

A cet égard, deux séries de propositions ou de suggestions pourraient, me semble-t-il, être faites, d'abord en ce qui concerne le rôle de la fiscalité et la concentration des moyens de production et de commercialisation, ensuite en ce qui concerne l'emploi du cadre régional en matière de fiscalité et de réanimation du marché financier.

Concernant la taille des entreprises et la concentration des moyens de production et de commercialisation, il paraît éminemment souhaitable que les actes de fusion, de concentration des sociétés entre elles et de regroupement des sociétés mères et filiales soient exonérés de toutes taxes ou impôts, quelles que soient les plus-values, pour accroître l'efficacité des entreprises françaises.

Trois raisons justifient cette proposition, les faits l'imposent, il y a urgence et il y a opportunité à le faire.

Tout d'abord les faits l'imposent.

Si je me reporte, en effet, aux indications fournies dans le rapport



général de M. Louis Vallon, je constate que le regroupement des industries étrangères concurrentes s'opère à un rythme beaucoup plus rapide que celui que nous connaissons en France, et qu'en Allemagne fédérale, notamment, la part des cinquante sociétés les plus importantes dans le chiffre d'affaires global de l'industrie allemande atteignait déjà en 1960, 22,8% tandis qu'aux Etats-Unis, au cours des quinze dernières années, l'activité des 200 premières sociétés est passée de 30 % à 40 % du chiffre d'affaires de l'industrie américaine. En France, les grandes entreprises sont devenues, sauf exception, les entreprises moyennes de l'Europe et les entreprises moyennes sont en train de devenir les petites entreprises du marché européen et mondial.

Malgré des progrès accomplis dans notre pays, les structures de l'industrie française, trop longtemps tournée vers un marché étroit et protégé, sont encore insuffisamment adaptées à la compétition internationale, d'où une infériorité manifeste pour investir, exporter et promouvoir les recherches indispensables.

Le taux de la concentration en France est de un cinquième du taux allemand ou anglais et de un dixième du taux américain moyen, alors que des écarts encore plus grands existent par branches d'industries.

C'est urgent, en outre, car une nouvelle réduction des droits de douane entre les six pays de la Communauté entrera en vigueur le

1<sup>er</sup> janvier prochain et il est prévisible que l'accélération du désarmement douanier conduira l'Europe des Six à constituer une union douanière parfaite dans deux ans, le 1<sup>er</sup> janvier 1967. En outre, cette concurrence sera encore plus forte si la négociation Kennedy réussit.

Enfin, c'est opportun car nous disposons encore de notre souveraineté en matière fiscale, mais demain, la politique commune fiscale, étant instaurée, nous ne pourrons plus prendre les mêmes dispositions.

Y a-t-il quelque inconvénient à supprimer toute taxation pour ce regroupement des industries françaises?

Sans doute, y aura-t-il quelques moins-values des rentrées fiscales.

Mais, surtout, peut-on penser que, par là même, nous précipitons l'accélération, que nous accélérons la disparition des petites et moyennes entreprises.

Je crois qu'il n'en est rien car les chefs d'entreprises français seront parfaitement capables d'apprécier s'ils ont ou non intérêt à user d'une mesure exceptionnelle que nous pourrions adopter.

Ce n'est pas vouloir la mort des petites entreprises ni des moyennes, surtout familiales, que de leur donner la possibilité de s'adapter. Il faut même que les chefs d'entreprise et les directeurs les plus dynamiques, et souvent les plus jeunes, saisissent les chances de cette concentration, de cette association, pour spécialiser les entreprises, alléger les catalo-

gues, pour diversifier le marché et pour réduire les frais généraux, tout en ayant la certitude que le rapprochement, souhaitable du point de vue de l'efficacité de notre économie, ne donne pas lieu à un prélèvement fiscal qui, psychologiquement, est toujours trop lourd.

Le remembrement industriel et commercial français s'impose. Les industriels ne demandent certes pas de subventions, comme le monde paysan où l'évolution des structures agricoles l'exige; ils demandent essentiellement que leur rapprochement, leur association, leur fusion soient gratuits.

Si la taille des entreprises ne peut être la réponse exclusive ni le seul moyen pour accroître l'efficacité de l'appareil économique français, elle est souvent, dans de nombreuses branches, la condition permettant les réorganisations et les remaniements qui entraînent la réduction des coûts, l'aptitude à vendre à des prix compétitifs des produits dont l'originalité et la qualité doivent être maintenus.

Cet effort s'impose également pour une autre raison, pour assurer le plein emploi des travailleurs dans nos usines et dans nos commerces et si l'on veut accueillir convenablement les jeunes générations de l'après-guerre et ceux qui doivent abandonner la terre.

Les considérations économiques rejoignent les problèmes sociaux. Nous voulons exporter nos produits, nos services, mais garder nos hommes (...).

P.-B. C.